



## **Attirer et retenir les professionnelles en soins dans le réseau, grâce à de l'argent supplémentaire**

Pour reconnaître l'expertise spécifique de certaines professionnelles en soins :

- Une prime spécifique de soins critiques pour les **unités de soins obstétricaux (mère-enfant)** où les soins sont dispensés 24/7;
- Une prime de soins critiques aux salariées effectuant un **transfert d'évacuation aéromédicale**;
- Une prime de 10 % pour les **perfusionnistes cliniques** qui assument la supervision clinique du travail d'au moins 4 perfusionnistes cliniques et qui participent notamment à leur formation;
- Une prime pour les professionnelles en soins œuvrant en **CHSLD**, prime qui sera à la même hauteur que celle offerte aux préposées aux bénéficiaires.



Pour reconnaître qu'il y a des inconvénients importants à travailler le soir, la nuit et les fins de semaine :

- **Une prime de fin de semaine doublée** (passant de 4 % à 8 %) pour les salariées à temps complet qui travaillent sur des centres d'activités 24/7;
- Des nouvelles primes aux professionnelles en soins travaillant **de soir** (jusqu'à 4 %) et **de nuit** (jusqu'à 2,5 %). 6 % de la prime de soir sera convertible en 12 congés, à l'image du congé de nuit.